



LE LATIN FACE AUX LANGUES MODERNES

Deux débats belges des années 1840-1850

- Christophe Bertiau -

Définie, du moins en théorie, par son caractère supranational, sa position de surplomb vis-à-vis des conflits politiques et religieux, et la science pour intérêt partagé, la République des Lettres connaît son âge d'or entre environ 1550 et 1750¹. Le latin servit naturellement d'emblée de langue commune, avant d'être supplanté par les langues modernes, au premier rang desquelles le français². Puisque, pour se tenir au courant des recherches antérieures sans rien négliger d'important, il convenait désormais "de charger sa mémoire de sept à huit langues différentes", selon les mots de Jean Le Rond d'Alembert, la République des Lettres ne pouvait que se dissoudre³.

Dans une Belgique "moderne", en quête d'identité nationale, le latin peut sembler périmé. Or, si les bouleversements sociaux, économiques, politiques, idéologiques, qui marquent le passage de l'Ancien Régime à la "modernité" dans les pays européens ont porté un sérieux coup à la pratique active de latin, celle-ci n'a pas perdu du jour au lendemain sa pertinence sociale. Les débats consacrés dans les années 1840-1850 à la langue des inscriptions à apposer sur la statue de Godefroid de Bouillon de la place Royale à Bruxelles et à la langue de la pharmacopée belge, respectivement menés au sein de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique et de l'Académie royale de Médecine, en font la démonstration.



I. La nation belge et ses langues (ca. 1760-1830)

Aux Temps modernes, rien ne laissait présager qu'il existerait un jour un État-nation belge. Il y avait alors, à l'ouest du Rhin, des territoires rattachés en droit au Saint Empire romain germanique depuis 1482 et dirigés en fait par les Habsbourg d'Espagne puis, suite au traité d'Utrecht de 1713, par les Habsbourg d'Autriche, à l'exception de la principauté de Liège, État du Saint Empire. On observe alors dans les populations un sentiment d'appartenance à une patrie fondée sur l'allégeance à un prince. Les bouleversements politiques n'affectent pas outre mesure les populations : à l'indignation ou à la révolte des mécontents succède, après une ou deux générations, la formation d'un nouveau sentiment d'appartenance par l'allégeance consentie à un nouveau chef⁴. Dans les territoires de l'actuelle Belgique, l'ancrage est dès lors avant tout local.

À partir des années 1760, des collaborateurs et partisans du gouvernement des Habsbourg,

d'extraction noble ou, la plupart du temps, bourgeoise, cherchent à favoriser la formation d'une identité "belge" dans les Pays-Bas autrichiens. Dans leur esprit, loyauté dynastique transnationale et sentiment national font bon ménage. Cette formation d'une identité belge s'inscrit dans un projet plus général de modernisation sous l'égide d'un absolutisme éclairé⁵.

Comme dans d'autres États européens à la même époque, le nationalisme naissant, d'abord essentiellement d'ordre culturel, est marqué dans les Pays-Bas autrichiens par la production d'histoires nationales visant à construire – bien plus qu'à reconstruire – un passé propre⁶. Les premiers efforts sont essentiellement le fait de l'Académie impériale et royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles (1772-1794), mise sur pied pour (re)dynamiser la vie intellectuelle dans les Pays-Bas autrichiens. S'ils n'aboutiront pas à la publication d'une première histoire de Belgique intégrale, ils n'auront pas manqué de donner une impulsion décisive à l'historiographie belge⁷. Dans l'enseignement secondaire, la réforme thérésienne, en

1. HANS BOTS & FRANÇOISE WAQUET, *La République des Lettres*, [Paris/Bruxelles], 1997, p. 16.
 2. *Idem*, p. 146. 3. JEAN LE ROND D'ALEMBERT, *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*, 3^e éd., Paris, 1866, p. 112. 4. Voir JEAN STENGERS, *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918. Tome 1, Jusqu'à la Révolution de 1830*, Bruxelles, 2000, p. 29-40. 5. Sur l'évolution du concept de "nation" dans les Pays-Bas autrichiens à la fin du XVIII^e siècle, voir JOHANNES KOLL, "Die belgische Nation". *Patriotismus und Nationalbewußtsein in den Südlichen Niederlanden im späten 18. Jahrhundert*, Münster/New York/München/Berlin, 2003. 6. Jo TOLLEBEEK, "Historical representation and the nation-state in romantic Belgium (1830-1850)", in *Journal of the History of Ideas*, vol. 59, n° 2, 1998, p. 329-330. 7. L'activité historiographique de l'Académie n'est que l'aboutissement d'efforts antérieurs. Dès 1759, Cornelius Franciscus Nelis avait suggéré "de mettre sur pied des presses universitaires et d'y faire imprimer une collection de sources pour l'histoire de la patrie" ("*universitaire persen op te richten en er een verzameling van bronnen voor de vaderlandse geschiedenis te laten drukken*", voir TOM VERSCHAFFEL, *De hoed en de hond. Geschiedschrijving in de Zuidelijke Nederlanden 1715-1794*, Hilversum, 1998, p. 65). Sur la nationalisation de l'historiographie et le rôle de l'Académie dans ce processus, voir *Idem*, p. 61-98.



introduisant un cours d'histoire nationale qui apprend aux élèves que les Pays-Bas méridionaux trouvent leur origine à l'époque romaine et sont constitués comme entité politique au plus tard à l'époque bourguignonne, a pu favoriser la constitution d'une identité nationale parmi les classes instruites, sans que ce fût toutefois l'objectif des réformateurs⁸.

Dans les années 1780, un mouvement d'opposition aux réformes de Joseph II se constitue sous l'étiquette de "patriotisme". Le sentiment national s'attache alors à une critique politique, que les protagonistes adressent, bien plus qu'au prince, aux gouvernements de Bruxelles et de Vienne. La Révolution brabançonne, résultat d'une radicalisation de ce mouvement, débouche sur une nouvelle définition de la nation belge conçue comme souveraine. Pour assurer la survie du nouvel État, les classes dirigeantes s'efforcent, entre autres, de répandre parmi la population le sentiment d'une identité commune. Avec la révolution s'effondre cependant l'union des opposants au régime. Si l'extension géographique du concept de "nation" fait consensus (les Pays-Bas méridionaux, jadis sous la tutelle de Joseph II), son contenu politique est désormais ardemment débattu : s'agit-il d'élargir la base sociale des représentations des États provinciaux ? d'abolir les États au profit d'un système politique démocratique et égalitaire ? de maintenir le *statu quo* ? de

retourner sous l'autorité des Habsbourg ? La situation reste à peu près la même après la première restauration autrichienne, si ce n'est que l'idée d'une démocratie égalitaire, extrêmement minoritaire jusque-là, gagne du terrain – ce qui facilitera la victoire française en 1792-1793⁹.

Plus subtils sur ce terrain qu'on ne l'a longtemps cru, les révolutionnaires français ont cherché à composer avec les aspirations des Belges pour asseoir leur domination. Des agents français ont ainsi produit des récits du passé tenant compte des réalités locales, faisant l'éloge de la nation belge. Il y eut adaptation, intégration aux discours d'éléments nouveaux, bien plus qu'une imposition unilatérale d'une vision propre de l'histoire ignorant tout ce qui a précédé la Révolution. Alors que Napoléon réhabilite le passé national, l'idée d'une rupture radicale avec le passé devient définitivement caduque. Cherchant à consolider sa légitimité, Napoléon n'hésite pas à se référer à l'histoire de la Belgique¹⁰. Le sentiment national belge n'a pas empêché la loyauté à l'Empire, comme le montre le cas de Louis-Dieudonné-Joseph Dewez. Celui-ci, toujours loyal envers Napoléon, rédige la première version complète de l'histoire de Belgique (1805/1807) en sept volumes, *Histoire générale de la Belgique depuis la conquête de César*. Il se met successivement au service du régime français, du Royaume-Uni des Pays-Bas et du Royaume de Belgique jusqu'à sa mort en 1834¹¹.

8. MATTHIAS MEIRLAEN, *Revoluties in de klas. Secundair geschiedenisonderwijs in de Zuidelijke Nederlanden, 1750-1850*, Leuven, 2014, p. 35-117. 9. JOHANNES KOLL, "Die belgische Nation"... 10. BRECHT DESEURE, *Onhoudbaar verleden. Geschiedenis als politiek instrument tijdens de Franse periode in België*, Leuven, 2014. 11. JOHANNES KOLL, "Die belgische Nation"... p. 371-372.



Le même phénomène se laisse observer durant la période hollandaise. Guillaume I^{er} des Pays-Bas cherche à intégrer Belges et Néerlandais au sein d'une même nation. Malgré toutes les divergences et tous les conflits, il obtient quelques succès. Jan Frans Willems, par exemple, souligne dans différents textes les points communs qui unissent les habitants du Nord et du Sud, sans toutefois méconnaître ce qui les sépare. Comme la contestation monte à la fin des années 1820, des catholiques et des libéraux s'unissent pour protester, jusqu'au déclenchement de la Révolution belge. Les révolutionnaires se réfèrent volontiers à la "nation belge". Le nouvel État qui en sortira sera d'inspiration libérale. Impliqués dans la Révolution, les Liégeois deviennent partie intégrante de la nation belge¹².

Au fil du temps, la langue d'expression deviendra un élément décisif de l'identité nationale. À l'initiative de cette évolution, on retrouve J. G. Herder, dont l'influence fut considérable sur les générations futures¹³. Au XVIII^e siècle, l'allemand n'était pas encore une grande langue de culture. C'était plutôt un idiome populaire, peu usité par les classes

supérieures, si ce n'est pour communiquer avec les domestiques. Pour traiter d'un sujet "noble", il fallait une langue "noble" : le latin et, à partir du XVII^e siècle, le français, purent remplir cette fonction dans le Saint Empire romain germanique. Malgré quelques précurseurs, tel Martin Opitz (1597-1639), la littérature de langue allemande n'avait pas encore connu son heure de gloire. Les territoires germaniques subissaient fortement la domination culturelle de la France et peinaient à s'en extraire, à tel point que Frédéric le Grand qualifiait l'allemand – en français – de "langue à demi-barbare"¹⁴. J. G. Herder met au point une définition de la langue comme "expression vivante, organique, de l'esprit d'un peuple, la somme de l'action efficiente de toutes les âmes humaines qui l'ont constituée au fil des siècles"¹⁵. Pour l'Allemagne, il s'agira de réévaluer la langue allemande comme langue d'écriture et renverser ainsi la domination culturelle française qui étouffe la culture nationale.

L'une des particularités de la future nation belge tient à la cohabitation d'une langue germanique – le "flamand"¹⁶ – et d'une langue

12. *Idem*, p. 371-378. **13.** La conception (aristotélicienne) de la langue comme instrument universel de la raison avait déjà été contestée par des auteurs tels qu'Étienne Bonnot de Condillac ou Pierre-Louis Moreau de Maupertuis, mais J. G. Herder aura un impact beaucoup plus grand (KYOUNG-JIN LEE, *Die deutsche Romantik und das Ethische der Übersetzung. Die literarischen Übersetzungsdiskurse Herders, Goethes, Schleiermachers, Novalis', der Brüder Schlegel und Benjamins*, (Epistemata. Würzburger wissenschaftliche Schriften. Reihe Literaturwissenschaft 803), Würzburg, 2014, p. 82-85). **14.** *De la littérature allemande, des défauts qu'on peut lui reprocher, quelles en sont les causes, & par quels moyens on peut les corriger*, Neuchâtel, 1781, p. 9. **15.** ANNE-MARIE THIESSE, *La création des identités nationales. Europe XVIII^e-XX^e siècle*, (Points histoire H296), Paris, 2001, p. 38. Sur l'importance de J. G. Herder dans la question du nationalisme et de la langue nationale, on consultera p. ex. *idem*, p. 34-43 et STEFAN BERGER et CHRISTOPH CONRAD, *The Past as History. National Identity and Historical Consciousness in Modern Europe*, Basingstoke, 2015, p. 76-78. **16.** Comme les protagonistes des deux débats examinés dans cet article, nous parlerons de "flamand" par facilité pour désigner une langue en voie d'unification pour la population flamande, partagée entre plusieurs dialectes. Sur cette question, voir notamment ASTRID VON BUSEKIST, *La Belgique. Politique des langues et construction de l'État de 1780 à nos jours*, Bruxelles, 1998, ou LODE WILS, *Waarom Vlaanderen Nederlands spreekt*, Leuven, 2001

romane – le français. À l'origine, la situation est toutefois bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui : écrasé par la domination culturelle française, le flamand ne joue qu'un rôle secondaire dans le projet national. Dès l'époque autrichienne, le français avait en effet pénétré jusque dans la bourgeoisie flamande, qui en avait fait sa langue de prédilection¹⁷. Cette tendance s'était consolidée sous le régime français. Bien que le Directoire et l'Empire n'aient globalement pas brimé l'usage du flamand, ils ont favorisé la diffusion du français en l'imposant par la loi comme langue des institutions. Selon Jean Stengers :

“Loin de considérer qu'elles se sont assimilées une langue étrangère, les classes dirigeantes de Flandre regardent désormais le français comme *leur* langue; le français leur appartient en propre, il fait partie de leur être moral, de leur personnalité. L'amour que tous lui vouent, l'admiration que partout on lui témoigne, constituent en quelque manière des formes du contentement de soi. La langue et les hommes se sont identifiés”¹⁸.

Le flamand cultivé était alors délaissé, les classes populaires lui préférant les dialectes. Ayant à cœur d'unir un pays hétéroclite à partir de 1814, Guillaume d'Orange tente d'imposer progressivement le néerlandais comme langue du Royaume-Uni des Pays-Bas. S'il ne fait pas de doute que cette politique d'unification linguistique a été un échec, elle n'est pas

non plus restée sans effet. En particulier, il a posé les bases du futur mouvement flamand en renforçant la présence du néerlandais dans les institutions publiques flamandes et en développant son enseignement¹⁹.

Après 1830, en un temps où le bilinguisme aurait pu porter atteinte à l'unité nationale, l'unification linguistique des classes supérieures réalisée dès la fin du XVIII^e siècle assura, dans les premiers temps, la viabilité du nouvel État.

En s'intéressant le plus souvent aux conflits entre français et flamand/néerlandais, les historiens ont omis un troisième acteur, plus important qu'on ne l'a souvent cru dans la première moitié du XIX^e siècle : le latin. Il est certain qu'au XIX^e siècle, le latin ne jouit plus des mêmes prérogatives qu'à l'époque moderne. Désormais presque systématiquement délaissé comme langue de communication, il n'a plus la même évidence qu'auparavant dans le système éducatif, et ses défenseurs sont contraints de répondre de son “utilité”. Il n'empêche que le latin conserve une utilité pratique occasionnelle et surtout un poids symbolique fort²⁰. Avant d'examiner deux débats opposant latin, français et flamand, il convient de dire un mot sur l'importance du latin dans la Belgique de la première moitié du siècle.

17. Le français commence à devenir la langue première d'une part significative de la bourgeoisie flamande au XVII^e siècle, mais c'est surtout au siècle suivant que le phénomène s'intensifie (JEAN STENGERS, *Histoire du sentiment...*, p. 161-162). 18. *Idem*, p. 166. 19. ELS WITTE & HARRY VAN VELTHOVEN, *Languages in Contact and in Conflict. The Belgian Case*, Kalmthout, 2011, p. 56. Voir aussi GUY JANSSENS & KRIS STEYAERT, m.m.v. BERNARD PIERRET, *Het onderwijs van het Nederlands in de Waalse provincies en Luxemburg onder koning Willem I (1814-1830). Niets meer dan een boon in een brouwketel ?*, (Onbekend taalverleden. Studies in de historische sociolinguïstiek 1), Brussel, 2008. 20. On trouvera d'abondantes informations sur le sujet dans FRANÇOISE WAQUET, *Le latin ou l'empire d'un signe. XVI^e-XX^e siècle*, (L'évolution de l'humanité), Paris, 1998.

Le système éducatif “secondaire”, tout d’abord, reste profondément traditionnel en ce qu’il vise encore avant tout à l’apprentissage du latin (et, dans une moindre mesure, du grec). Dans un ouvrage récent, Bas van Bommel a remis en cause de façon convaincante le lieu commun de l’histoire de l’enseignement en Allemagne selon lequel l’humanisme serait devenu, au XIX^e siècle, un “néo-humanisme” (*Neuhumanismus*), pour réaffirmer le caractère traditionnel, séculaire, du système éducatif allemand²¹. S’il manque encore une étude approfondie sur le sujet, il semblerait que la même remarque puisse être formulée à l’encontre de l’historiographie belge : en se focalisant sur les nouveautés, les historiens de l’éducation ont pu parfois exagérer la “modernité” du système éducatif belge au XIX^e siècle, dont l’origine serait à situer dans la réforme thérésienne de l’enseignement. Dirk Leyder et, après lui, Matthias Meirlaen ont ainsi pu montrer que l’importance des cours de géographie, d’histoire et de mathématiques dans le programme proposé par la Commission royale des études a souvent été surestimée par les historiens. Malgré des tentatives de renouvellement des méthodes utilisées, c’est l’apprentissage du latin qui reste au centre du dispositif scolaire²². Par ailleurs, la suprématie du latin, consacrée par la loi organique de l’enseignement moyen du 1^{er} juin 1850, se maintient tout au long du XIX^e siècle. Cette loi, qui assure l’indépendance

d’une section fondamentalement orientée vers l’apprentissage des langues classiques, permet de diriger les élites vers un enseignement plus prestigieux. Loin de remettre en cause les prérogatives du latin, les langues modernes sont d’abord censées faciliter son apprentissage²³.

À l’université, sur le long terme, le latin va perdre du terrain malgré un épisode plus heureux sous le régime hollandais. Suite à l’annexion française, l’université de Louvain, alors le seul établissement d’enseignement supérieur dans les Pays-Bas méridionaux, est fermée. Écoles d’enseignement supérieur et académies prennent le relais. À Liège est organisée une faculté des sciences, à Bruxelles sont créées des facultés de lettres, de sciences et de droit, toutes relevant de l’Université impériale. Le corps professoral est en partie renouvelé : la France fournit un bon tiers du contingent dans les académies de Liège et de Bruxelles, sans compter les professeurs non français mais en partie formés en France. Dans ce système géré d’une main de fer par l’autorité centrale, le mot d’ordre est désormais l’utilité des études. La faculté des lettres est alors considérée comme inférieure aux autres.

La place du latin à l’université fait débat. Comme langue d’enseignement universitaire, le latin est supprimé. Charles Van Hulthem,

21. BAS VAN BOMMEL, *Classical Humanism and the Challenge of Modernity. Debates on Classical Education in 19th-century Germany*, (Philologus. Supplemente 1), Berlin/Munich/Boston, 2015. 22. DIRK LEYDER, *Pour le bien des lettres et de la chose publique. Maria-Theresia, Jozef II en de humaniora in hun Nederlandse provincies*, Brussel, 2010; MATTHIAS MEIRLAEN, *Revoluties....* 23. MARA DONATO DI PAOLA, “Educational policy on language teaching in Belgian secondary state schools, 1830-1890”, in *History of Education & Children’s Literature*, 10, 2 (2015), p. 157-183. On trouvera quelques éléments sur la place du latin dans l’enseignement belge au XIX^e siècle dans DOMINIQUE GROOTAERS (dir.), *Histoire de l’enseignement en Belgique*, Bruxelles, 1998.

recteur de la faculté de droit, se bat pour le défendre. Il obtient à partir de 1811 que les étudiants de sa faculté doivent attester directement ou indirectement leurs compétences dans cette langue avant d'y entrer. Cette nouvelle disposition irrite le doyen de la faculté, qui la juge propre à décourager de nouvelles recrues. Celui-ci trouve le soutien de l'inspecteur Joseph-François Beyts, qui parvient à rendre l'examen de latin plus abordable. L'arrêté "pour l'encouragement de l'étude de la langue latine dans les sept départements de cet arrondissement académique" que C. Van Hulthem conçoit en 1812, quant à lui, est rejeté en bloc par le Grand Maître, c'est-à-dire le directeur, de l'Université impériale²⁴. Les efforts déployés par le recteur de l'académie bruxelloise montrent bien que les compétences des étudiants en latin laissaient à désirer. Il arrivait ainsi dans la faculté de droit que des professeurs en quête d'un revenu supplémentaire écrivaient les thèses de doctorat de leurs étudiants, qui souffraient régulièrement de lacunes en latin²⁵.

Guillaume I^{er} des Pays-Bas édicte le 25 septembre 1816 un "Règlement sur l'organisation de l'enseignement supérieur dans les provinces méridionales du Royaume des Pays-Bas" qui

stipule la mise en place de trois universités dans le sud du pays, à Louvain, à Gand et à Liège, qui seront inaugurées en octobre 1817. Parmi les points du règlement qui fâchent le plus, il faut citer le rétablissement du latin comme langue d'enseignement. D'aucuns accusent le roi de vouloir rompre avec la France par une décision dont ils dénoncent le caractère anachronique. L'autre camp trouve sa satisfaction dans une langue neutre en pays bilingue, langue qui par ailleurs peut se prévaloir d'une tradition savante. Et en effet, l'usage du néerlandais à l'université ne plaît pas à tout le monde : l'activité de Jean Kinker, qui enseigne la littérature hollandaise à Liège et promeut la langue néerlandaise, suscite une forte indignation²⁶.

Comme dans l'enseignement secondaire, la centralisation exercée par Guillaume I^{er} à l'université dérange et conduit le gouvernement provisoire à décréter le 16 octobre 1830 une liberté d'enseignement complète. Rapidement sont ainsi créées deux universités au pouvoir indépendant, à Malines et à Bruxelles (1834). Le même arrêté supprime le latin comme langue d'enseignement. À Louvain, l'université d'État est remplacée le 1^{er} décembre 1835 par une université catholique, qui venait d'être inaugurée à Malines. Le

24. "Selon cet arrêté, trois prix devaient être remis chaque année : un prix en espèces au meilleur discours des professeurs de rhétorique des lycées et des collèges, une couronne de lauriers à l'auteur du meilleur poème en vers latins hexamètres (chaque année sur un sujet différent, ainsi, en 1812, sur le rétablissement des études à suite de l'érection de l'Université Impériale) et une médaille d'or à l'auteur du meilleur dialogue, écrit en latin (aussi sur divers sujets, ainsi, en 1812, sur les moyens de rétablir le goût de la littérature latine dans ce pays et d'acquiescer une connaissance approfondie de cette langue)" (PIETER DHONDT, *Un double compromis. Enjeux et débats relatifs à l'enseignement universitaire en Belgique*, Gand, 2011, p. 33).

25. Certaines thèses de doctorat devaient être rédigées et soutenues en latin. Ainsi, la faculté des lettres exigeait une thèse en français et une en latin (*Idem*, p. 35). 26. Voir ALPHONSE LE ROY, "Jean Kinker", in *Biographie nationale publiée par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, t. X, Bruxelles, 1888-1889, col. 762-769. La pratique du latin était encore encouragée par l'octroi annuel de huit médailles d'or pour des dissertations latines en réponse à des questions imposées (PIETER DHONDT, *Un double compromis...*, p. 57).

nombre de professeurs d'origine allemande s'est considérablement réduit. Les facultés de lettres, qui avaient perdu, sous Guillaume I^{er}, leur statut propédeutique, le retrouvent.

Que le latin fût alors en déclin depuis plusieurs siècles, cela ne fait aucun doute. En revanche, on ferait fausse route en pensant qu'il a disparu au XIX^e siècle, si ce n'est comme langue d'enseignement²⁷. La littérature néo-latine, par exemple, continuait d'être pratiquée par un bon nombre d'adeptes²⁸. L'enseignement a rendu possible, ou du moins favorisé, la rémanence d'une pratique séculaire au-delà du cadre scolaire. L'Église catholique, en maintenant jusqu'au concile Vatican II (1962-1965) sa décision, arrêtée lors du concile de Trente, d'utiliser le latin comme langue première de la liturgie et de l'administration des sacrements, a contribué par ailleurs à faire du latin une langue familière, même auprès des individus qui ne le comprenaient pas²⁹.

Nous allons ici nous attarder sur deux débats qui ont eu lieu dans les années 1840-1850 à l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique et à l'Académie royale de Médecine. Ces deux institutions,

indissociables du projet national, trouvent encore au milieu du siècle des promoteurs acharnés du latin en leur sein³⁰. Les débats vont nous fournir l'occasion d'observer ce que le latin a pu représenter en dehors du système éducatif pour des élites dévouées à la nation.

II. Les inscriptions de la statue de Godefroid de Bouillon

La statue de Godefroid de Bouillon de la place Royale à Bruxelles est inaugurée le 15 août 1848, mais sans ses inscriptions et ses bas-reliefs³¹. La discussion trouve son origine dans une dépêche du ministre de l'Intérieur datée du 19 août 1848, qui demande à la Classe des lettres de donner son opinion sur les bas-reliefs et inscriptions qu'il convient de poser sur le piédestal du monument. Nous nous concentrerons pour l'essentiel sur les débats liés aux inscriptions, qui nous intéressent au premier chef, sans toutefois négliger d'autres éléments qui rendront le débat intelligible.

La Classe charge trois commissaires de rédiger chacun un rapport, qu'ils présentent lors de la séance du 5 février 1849. Le chanoine de

27. Si l'on excepte quelques cas isolés, comme ceux de Charles Baudelaire, d'Arthur Rimbaud ou encore de Giovanni Pascoli, ce n'est que depuis peu que la production de vers latins au XIX^e siècle intéresse les chercheurs. La matière est pourtant immense. Pour n'en donner qu'un exemple, ROMAIN JALABERT a soutenu en 2015 une thèse de doctorat en trois volumes intitulée *Les vers latins en France au XIX^e siècle*, dont un volume complet consiste en une bibliographie desdits vers. 28. Pour la Belgique, voir DIRK SACRÉ, "Neolatijnse poëzie in België in de negentiende eeuw : een terreinverkenning", in *Gezelliana*, n° 12, 1995, p. 98-121. 29. Ce qui ne signifie nullement que les vernaculaires étaient exclus de l'Église catholique. Pour plus d'informations sur la place du latin au sein de l'Église catholique, on consultera FRANÇOISE WAQUET, *Le latin...*, p. 56-98. 30. On se convaincra encore de la compatibilité de l'Antiquité classique et d'une nation belge "moderne" en lisant les différentes contributions de l'ouvrage suivant : ATHÉNA TSINGARIDA et ANNIE VERBANCK-PIÉRARD (éd.), *L'Antiquité au service de la Modernité ? La réception de l'Antiquité classique en Belgique au XIX^e siècle*, (Lucernae Novantiquae. Études d'archéologie classique de l'Université libre de Bruxelles 3), Bruxelles, 2008. 31. PATRICK DEROM (dir.), *Les sculptures de Bruxelles*, Bruxelles/Anvers, 2000, p. 38.

Ram avait proposé au ministre le 6 septembre 1848 de puiser dans le Tasse des vers à inscrire sur le monument. Il retient les premiers vers de la *Gerusalemme liberata*, qui évoquent Godefroid de Bouillon :

. E 'L CAPITANO,
CHE 'L GRAN SEPOLCRO LIBERÒ DI CRISTO.
MOLTO EGLI OPRÒ COL SENNO E COLLA MANO;
MOLTO SOFFRÌ NEL GLORIOSO ACQUISTO³².

Ces vers lui paraissent d'autant plus pertinents qu'ils assurent un lien avec les bas-reliefs proposés : un premier bas-relief devait représenter la prise de Jérusalem et trouve un écho dans les mots *colla mano*; au second, figurant la publication des Assises, les lois que Godefroid a données à Jérusalem, répondraient les mots *col senno*. Les vers du Tasse devraient figurer sur le côté de la Montagne de la Cour. Du côté de l'église du Coudenberg, on placerait une inscription latine semblable à celle que souhaite le comte Félix de Mérode, qui participera financièrement à l'érection de la statue : "un arbre de la liberté avec l'inscription : REGNANTE LEOPOLDO I SUB UMBRA LIBERTATIS PUBLICAE ERECTUM AN. MDCCC XLVIII"³³. Louis Prosper Gachard appuie la suggestion du chanoine pour les vers

du Tasse mais aimerait voir modifier l'inscription du comte de Mérode.

Il soulève alors une question qui va faire quelque bruit : en quelle langue rédiger cette inscription ? Il privilégie le français, qu'il défend en citant l'abbé Grégoire et son *Rapport sur les inscriptions des monuments publics* : "Les monuments publics, dit un homme célèbre, doivent parler un langage intelligible pour tous, et qui soit le véhicule du patriotisme et de la vertu dont le citoyen doit se pénétrer par tous ses sens"³⁴. L. P. Gachard rappelle que si l'Académie avait tranché pour le latin pour la statue de Vésale, c'est parce que celui-ci, à la différence de Godefroid, n'était pas un personnage populaire mais un savant, qui avait lui-même écrit en latin. C'est dans ce même souci de rendre le texte accessible au peuple que L. P. Gachard émet l'avis qu'il faudrait traduire en français les vers du Tasse également³⁵. Enfin, le baron de Reiffenberg approuve les vers du Tasse et la nécessité d'une traduction française³⁶. Pour l'autre côté de la statue, il souhaite voir inscrire le texte suivant, "ou quelque chose d'approchant", accompagné d'une traduction flamande :

32. "[Je chante avec les pieux combats] le capitaine / qui du Christ libéra le grand Sépulcre / Il fit beaucoup par sa sagesse et par son bras, / souffrit beaucoup durant la glorieuse conquête" [LE TASSE, *Gerusalemme liberata. Jérusalem délivrée. Tome I (Chants I-IX)*, (Bibliothèque italienne 25), Paris, 2008, p. 2]. 33. "Érigé en 1848 sous le règne de Léopold I^{er}, à l'ombre de la liberté publique". *Bulletins de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, n° 19, 1^{re} partie, 1852, p. 421. Ils citent une lettre du Ministre de l'Intérieur (Charles Rogier) du 19 août 1848. Le côté de la Montagne de la Cour correspond à l'avant de la statue. L'église du Coudenberg se situe derrière celle-ci. 34. *Bulletins de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, n° 16, 1^{re} partie, 1849, p. 231. 35. *Ibidem*. 36. Le baron de REIFFENBERG n'en était pas à son coup d'essai contre le latin. Libéral notoire, il s'en était pris au commandeur de Nieupoort pour avoir évoqué l'idée, dans son ouvrage *Un peu de tout ou amusements d'un sexagénaire*, d'une liberté de la presse "accordée en latin seulement" (*Mercure belge, rédigé par une société de gens de lettres*, t. III, Bruxelles, 1818, p. 178). En 1828, il publie avec Léopold Warnkoenig un *Essai de réponse aux questions officielles sur l'enseignement supérieur* (Bruxelles) dans lequel les auteurs fustigent l'emploi du latin comme langue des cours à l'université : "Ce principe (d'engourdissement et d'inertie)



C'est en 1849 que l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts soulève la question de la langue des inscriptions à apposer sur la statue de Godefroid de Bouillon place Royale, à Bruxelles. Le latin trouve d'ardents défenseurs au sein de l'Académie, mais le ministère de l'Intérieur optera finalement pour le français à l'avant, et le flamand à l'arrière du monument. (Carte postale, Statue de Godefroid de Bouillon, Bruxelles, 1909 – www.delcampe.net)



GODEFROID DE BOUILLON,
DUC DE LOTHARINGIE, MARQUIS D'ANVERS,
ROI DE JÉRUSALEM,
NÉ A BAISY, EN BRABANT,
MORT EN PALESTINE,
LE 18 JUILLET 1100.

—
*Sous le règne de Léopold I^{er}, roi des Belges,
le 15 août 1848,
a été érigé ce monument*³⁷.

La Classe des lettres, ayant pris connaissance des trois rapports, décide de recommander au ministre les vers de la *Gerusalemme* pour l'un des deux côtés, et pour l'autre, un abrégé de la biographie du héros, en français et en flamand³⁸. La Classe précise lors de la séance suivante, le 5 mars 1849, en quoi consistera l'inscription du côté de la Montagne de la Cour :

GODEFROID DE BOUILLON,
DUC DE LOTHIER ET MARQUIS D'ANVERS,
PREMIER ROI DE JÉRUSALEM,
NÉ A BAISY, EN BRABANT,
MORT EN PALESTINE, LE 17 JUILLET MC.

—
*Ce monument a été inauguré
sous le règne de Léopold I^{er},
le xv août MDCCCXLVIII.*

Il est décidé ensuite par vote que la face opposée du monument accueillera la traduction flamande de l'inscription. Enfin, les vers du Tasse sont acceptés, mais l'artiste est libre de les refuser, s'ils devaient "nuire à l'effet du monument"³⁹.

En 1852, le chanoine de Ram relance le débat. Il précise qu'en ce qui concerne la décision du 5 mars 1849 sur l'inscription française, il s'est efforcé – en vain – "d'engager la majorité à s'entendre pour adopter une inscription plus convenable et plus historiquement exacte, écrite en latin"⁴⁰. S'il s'est résigné sur le texte, il s'obstinait à refuser "que cette inscription usurpât clandestinement la place destinée, d'après la décision du 5 février, à l'inscription principale tirée du Tasse"⁴¹. Il s'insurge surtout contre l'idée d'une traduction flamande. Après quelques précautions oratoires sur le respect que lui inspire la langue flamande (sa langue maternelle), il soutient que celle-ci ne doit pas faire l'objet d'une vénération excessive et qu'utiliser à la fois le français et le flamand pour une inscription monumentale, c'est réduire celle-ci "aux proportions et aux exigences de l'écriteau d'une rue, de la défense de circuler sur le chemin de fer, ou d'une ordonnance de police"⁴². Il recourt à l'autorité de l'écrivain

était, avec le monopole dont nous aurons l'occasion de parler tout à l'heure, l'emploi exclusif d'une langue morte dans l'exposition de certaines connaissances toutes modernes ou qui pour captiver les esprits exigent et la verve de l'improvisation et cette liberté, cette précision de langage auxquelles les formes pesantes et embarrassées d'une latinité de convention semblent invinciblement contraires. Attacher une expression inanimée à des pensées pleines de vie et de jeunesse, n'est-ce pas leur faire subir le supplice inventé par Mézence ?" (p. 14). Cela n'empêche pas les mêmes auteurs de tenir la littérature ancienne pour "le fondement de toute éducation libérale" (p. 19). **37.** *Bulletins de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, n° 16, 1^{re} partie, 1849, p. 233. **38.** *Idem*, p. 234-235. **39.** *Idem*, p. 358-359. **40.** *Bulletins de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, n° 19, 1^{re} partie, 1852, p. 423-424. **41.** *Idem*, p. 424. **42.** *Idem*, p. 425.



Émile Gachet, selon lequel, dans une lettre du 15 mars 1849 adressée à *l'Émancipation*, une traduction ne serait qu'une redondance, dans la mesure où il ne s'agit que de noms et de dates, compréhensibles par tous. Le chanoine ajoute d'autres objections relatives à l'exactitude historique de l'inscription, qui nous préoccupe moins ici. Il blâme par-dessus tout le fait qu'une traduction d'un texte déjà trop insignifiant en soi prendra trop de place sur le monument au détriment des vers du Tasse, dont on sait qu'ils ne sont pas rendus obligatoires à l'artiste. Après quelques considérations historiques et stylistiques sur le texte de l'inscription française, l'académicien en revient à la question de la langue :

“Nos langues modernes présentent, pour les inscriptions, un écueil où les plus avisés s'exposent toujours à faire naufrage.

La noblesse des pensées, la pureté du style, la brièveté, la simplicité et la clarté caractérisent les inscriptions anciennes, grecques et latines. C'est dans ce goût-là, dit *l'Encyclopédie*, que les inscriptions doivent être faites; la pompe et la multitude des paroles sont superflues, lorsqu'il s'agit d'actions grandes en elles-mêmes et dignes de passer à la postérité”⁴³.

Il se réfère alors au monument dédié à Dante dans l'église florentine de Santa-Croce. Là se côtoient une inscription italienne : “ONORATE L'ALTISSIMO POETA”, et une inscription latine :

DANTI ALIGHIERIO
TUSCI
HONORARIUM TUMULUM
A MAJORIBUS TER FRUSTRA DECRETUM

ANNO MDCCCXXIX
FELICITER EXCITARUNT⁴⁴.

Mais malgré le “sentiment remarquable de grandeur et de délicatesse” de l'inscription italienne, c'est le latin qui fut choisi pour “exprimer *le pourquoi* et *le quand* du monument même”⁴⁵. Le chanoine y voit une preuve de ce que le latin et le sentiment national sont compatibles. Il rappelle ensuite que la querelle des inscriptions qui a pris place en France d'abord vers 1670, avec la revendication de François Charpentier de rédiger les inscriptions en français, puis au siècle suivant “dans le sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, entre Batteux, défendant la cause du français, et Lebeau soutenant la cause du latin”, a toujours débouché sur le maintien de “la majestueuse simplicité” du latin, ce qui témoigne de sa légitimité⁴⁶. Le chanoine considère pour finir le choix du français pour l'inscription de la statue de Godefroid de Bouillon comme la cause des dissensions sur le contenu exact de l'inscription. Il laisse entendre que le français n'est pas la langue des inscriptions et que le choix de cette langue ne peut donc que semer la confusion. Il conclut son rapport en proposant :

“1° Que l'Académie veuille maintenir la décision du 5 février 1849, c'est-à-dire, (...) sur la face du piédestal, du côté de la Montagne de la Cour, les quatre vers du Tasse.

2° Que sur la face du piédestal, du côté de l'église de Caudenberg, on place une inscription en latin pour remémorer, que la Belgique a eu le bonheur de consacrer un monument à

43. *Idem*, p. 437. 44. “Les Toscans ont eu le bonheur d'élever ce tombeau honorifique à Dante Alighieri en l'an 1829 après que leurs prédécesseurs en eurent trois fois vainement décrété l'exécution” (*Idem*, p. 438). 45. *Idem*, p. 439. 46. *Idem*, p. 440.



son Godefroid de Bouillon, sous le règne de Léopold I, en 1848.

À cet effet, j'ai l'honneur de proposer l'inscription suivante :

SUO

GODEFRIDO • BULLONIO

PRIMO • HIEROSOLYMORUM • REGI

BELGAE

HOC • MONUMENTUM

AN • MDCCCLVIII

REGNANTE • LEOPOLDO • I

feliciter • posuerunt"⁴⁷.

La Classe des lettres vote le projet du chanoine : dix-sept voix contre deux se prononcent pour la langue latine; quatorze voix contre quatre pour le texte du chanoine, qui sera placé du côté de la Montagne de la Cour; l'autre côté affichera les premiers vers de la *Gerusalemme liberata*.

Peu après cette décision, une critique s'était fait entendre dans *l'Indépendance belge* du 8 avril 1852 (p. 12). Il s'agit d'une lettre ouverte d'un certain G. Bassani, datée du 13 mars. L'auteur s'oppose au choix du latin car, dit-il, "les monuments consacrés à la mémoire des grands hommes, doivent parler à l'esprit et au cœur de chacun en offrant aux différentes classes de la société des modèles de génie, d'honneur et de vertu, auxquels elles puissent aller s'inspirer et qui leur soient un sujet de méditation et d'imitation". Ce noble but

échoue lorsque l'inscription est rédigée en une langue que la plupart des citoyens ignorent. G. Bassani renforce son argumentation en précisant qu'il est italien, que la langue italienne est la langue nationale la plus proche du latin et que, malgré tout, son pays a choisi depuis peu l'italien comme langue des inscriptions. Il ajoute, pour finir, que les Grecs et les Romains ont composé leurs inscriptions dans leur propre langue, et non en égyptien pour les premiers, en grec pour les seconds. Le *Handelsblad van Antwerpen* – journal catholique et sensible à la cause flamande – du 10 avril 1852 (p. 1) réagit à cette lettre en demandant que le flamand fasse partie de l'inscription, puisque c'est la langue que parle la grande majorité du pays⁴⁸. Le journal déplore en même temps l'indifférence qui s'attache à la langue flamande en Belgique.

Nous n'avons pas trouvé de trace de débats ultérieurs à l'Académie. Force est pourtant de constater que ni l'inscription latine, ni les vers du Tasse ne figurent aujourd'hui sur le monument. L'avant de la statue comporte l'inscription suivante :

GODEFROID DE BOUILLON

PREMIER ROI DE JERUSALEM

NE A BAISY EN BRABANT

MORT EN PALESTINE LE 17 JUILLET 1100

DECRETE LE 2 NOVEMBRE 1843

47. "Les Belges ont eu le bonheur d'élever ce monument à la gloire de leur Godefroid de Bouillon, premier roi de Jérusalem, en l'an 1848, sous le règne de Léopold I^{er}" (*Idem*, p. 441-442). 48. "Wy voor ons gelooven, dat, nu door het groote meerendeel des lands vlaemsch gesproken wordt, deze tael ook diegene is, waerin het opschrift zou moeten gemaekt worden". Sur l'orientation politique du journal : "De bedoeling van de stichter was, in Antwerpen een Vlaams en katholiek tegenwicht te vormen voor de Franstalige liberale bladen die daar de burgerij en de politiek beheersten" [GASTON DURNÉZ, "Handelsblad (van Antwerpen), Het, dagblad (...)", in *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*. GQ, Tielt, 1998, p. 1403].

INAUGURE LE 24 AOUT 1848
SOUS LE REGNE DE LEOPOLD I⁴⁹

L'arrière consiste en une traduction flamande :
GODEVAART VAN BULLIOEN
EERSTE KONING VAN JERUSALEM
GEBOREN TE BAISY IN BRABANT
GESTORVEN IN PALESTINA 17 JULI 1100

VERORDEND 2 NOVEMBER 1843
INGEHULDIGD 24 OOGST 1848
ONDER DE REGERING VAN LEOPOLD I
LA POSITION À L'ARRIÈRE DU MONUMENT SIGNALE LA
MOINDRE IMPORTANCE QU'ON LUI ACCORDE EN REGARD
DE L'INSCRIPTION FRANÇAISE.

Comment expliquer cette divergence entre la décision de l'Académie et le résultat final ? Rappelons que l'Académie était chargée de faire une proposition au ministre de l'Intérieur. C'est donc à ce dernier que revenait la décision finale. Or les inscriptions ne furent inaugurées qu'en décembre 1874⁵⁰. En l'absence de sources officielles, impossible de déterminer quand et par qui la décision finale a été prise⁵¹. Un article de *l'Indépendance belge* du 6 juillet 1874 (p. 1) nous apprend que "le ministre d'alors n'accueillit pas cette proposition [l'inscription italienne] qui lui parut friser le ridicule" par le mépris qu'elle affiche pour un "public non lettré". Il pourrait donc s'agir de Charles Rogier, ministre de l'Intérieur au moment des débats. Mais l'exé-

cution des inscriptions a duré. Le 16 janvier 1865, *L'Écho du Parlement* suggère qu'on attend toujours les inscriptions latines (p. 2). Charles Rogier aurait-il donc donné son accord à la proposition de l'Académie, tout en reportant l'exécution des inscriptions à plus tard ? Une chose semble certaine : d'abord confiés à E. Simonis, les bas-reliefs et les inscriptions seront finalement exécutés par Guillaume De Groot une vingtaine d'années après les débats à l'Académie⁵². Pour le reste, on ne peut que constater que la décision de l'Académie n'a pas été respectée et que le ministre avait à cœur de rendre les inscriptions accessibles à un public plus large que les seuls latinistes.

III. La pharmacopée

Dans les années 1840-1850, l'Académie royale de Médecine tergiverse sur la langue dans laquelle devra être rédigée la nouvelle pharmacopée belge. La question surgit lors de la séance du 16 août 1842 :

"L'ancienne Commission de la Pharmacopée avait décidé qu'elle écrirait en latin le texte officiel de ce recueil, et c'est en cette langue que sont déjà rédigés une partie des articles dont il se compose. La majorité de la Commission nouvelle juge, au contraire, que l'emploi de la langue française est préférable, tant à cause des relations nombreuses que

49. Godefroid était en fait né en France, à Boulogne, ce qui, bien sûr, ne servait pas la cause des nationalistes belges. Voir ISABELLE WANSON, "Godefroid de Bouillon", in ANNE MORELLI (dir.), *Les grands mythes de l'histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*, Bruxelles, 1995, p. 49.

50. *Journal de Bruxelles*, 24 décembre 1874, p. 2, et 28 décembre 1874, p. 2. PATRICK DEROM (dir.), *Les sculptures...*, p. 41 signale, à tort, que les inscriptions datent de 1880. Ce travail ignore malheureusement les discussions qui ont eu lieu après le vote du 5 mars 1849. 51. Le dossier 12192 conservé à la bibliothèque de l'Académie ne donne aucune information sur le sujet. 52. Voir *Le bien public*, 27 mai 1873, p. 2 et *Journal de Bruxelles*, 31 mai 1873, p. 2.

notre pays entretient avec la France, que par les difficultés que l'on éprouve à rendre convenablement en langue latine, une foule de termes qui se sont successivement introduits dans le langage pharmaceutique. La Compagnie a donc à décider si le texte officiel de la Pharmacopée sera ou non écrit en langue française⁵³.

Une première discussion s'engage ainsi entre les Académiciens présents⁵⁴. Elle se clôtura par un vote qui tranche en faveur de la langue latine. Quelques années plus tard, pourtant, le problème n'est toujours pas réglé car le ministre de l'Intérieur d'alors – probablement Jean-Baptiste Nothomb –, au-delà du résultat du vote, avait surtout dirigé son attention sur la divergence des opinions. Le 27 mars 1847, le vote de 1842 est rediscuté; seize voix contre quatorze privilégient cette fois le français⁵⁵. Le 22 novembre 1847, le nouveau ministre de l'Intérieur, Charles Rogier, relance le débat dans une lettre à l'Académie. On consulte une commission de cinq membres sur le sujet, qui rédige un rapport dans lequel elle se déclare favorable à une pharmacopée officielle rédigée en latin⁵⁶. Le rapport fait l'objet d'une discussion le 26 février 1848, en conclusion de laquelle la Compagnie vote, à dix-sept voix contre dix, avec deux abstentions, pour le français⁵⁷. Le ministre décide finalement de publier la pharmacopée en latin et en français⁵⁸. Le texte paraît en 1854⁵⁹.

Les arguments avancés par les uns et les autres sont nombreux et variés. Par souci de clarté, nous les exposerons en les regroupant selon

les idées centrales qu'ils défendent, bien qu'ils soient quelquefois mêlés. Ils portent : sur les capacités respectives des deux langues à assumer la rédaction d'une pharmacopée (1); sur les compétences en latin des pharmaciens et des médecins et sur l'influence que la langue de la publication pourrait avoir sur celles-ci (2); sur le souci de cacher aux malades les remèdes qu'on leur prescrit, rendu compromis par le choix du français (3); sur l'adéquation entre la langue de la pharmacopée et celle de l'enseignement (4); sur la volonté d'assurer une diffusion de la pharmacopée aussi large que sa destination le réclame sans porter atteinte au sentiment national (5); sur l'éventualité d'une publication bilingue (latin-français) (6); enfin, sur l'antagonisme entre le poids de la tradition et le besoin d'un renouveau (7).

(1) Au XIX^e siècle, le latin a déjà été supplanté par le français dans beaucoup de domaines. Il continue toutefois d'être en partie la langue de la médecine. Deux questions se posent alors : le latin est-il encore capable d'assumer ce rôle ? et le français est-il capable de le remplacer ? Les partisans du français soutiennent que le latin, langue morte, n'est plus à même de décrire les réalités nouvelles d'une société nouvelle. Le latin utilisé dans d'autres pharmacopées est un latin "hérissé de termes barbares et presque inintelligibles"⁶⁰, un "latin de Molière"⁶¹. Le français, au contraire, de plus en plus répandu, est désormais "la véritable langue académique"⁶², "la langue de la diplomatie" et de la science même dans les pays non francophones⁶³. Les défenseurs

53. *Bulletin de l'Académie royale de Médecine de Belgique*, t. I, 1841-1842, p. 659. 54. *Idem*, p. 661-667. 55. *Idem*, t. VI, 1846-1847, p. 157, 295 et 435. 56. *Idem*, t. VII, 1847-1848, p. 207-215. 57. *Idem*, p. 294-312. 58. Archives de l'État en Belgique, Ministère de la santé publique, Arrêtés royaux et ministériels 1830-1978, n° 11 (1850-1851), Arrêté royal du 14 janvier 1850. 59. *Pharmacopœa Belgica nova*, Bruxellis, 1854. 60. *Bulletin de l'Académie royale de Médecine de Belgique*, t. I, 1841-42, p. 662. 61. *Idem*, p. 663. 62. *Idem*, p. 661. 63. *Idem*, p. 662.

du latin affirment, en donnant l'exemple de la nomenclature chimique de Berzelius et des pharmacopées de Londres, de Prusse et du Danemark, écrites en latin, qu'il est encore possible de composer une pharmacopée en cette langue. Le latin est "cette langue qui (...) sert de moyen de communication entre les savants de tous les pays policés, (...) cette langue qui est comme le sceau de toute éducation forte et solide, (...) cette langue enfin dans laquelle ont écrit et que nous ont léguée les médecins qui ont illustré la Belgique à toutes les époques"⁶⁴. Le français, beaucoup moins riche et moins concis que le latin, ne peut rivaliser avec lui. Il ne peut s'en sortir qu'en calquant des mots latins : "*selenium, silicium, cadmium, etc.*"⁶⁵. Salomon-Louis Fallois, le défenseur le plus acharné du français lors des débats, prétend, quant à lui, que beaucoup de ces mots, malgré leur habit latin, ne sont pas latins, et qu'un Romain de l'Antiquité ne pourrait comprendre des termes tels que "*morphina, strychnina, alcoholatum, chloruretum*"⁶⁶.

(2) Une question essentielle est celle des compétences en latin du public auquel se destine la pharmacopée. Le débat part du constat selon lequel "la plupart des phar-

maciens sont peu versés dans la langue latine"⁶⁷. Le français, en revanche, est "plus ou moins bien" connu de tous⁶⁸. Or une pharmacopée, ouvrage fondamental, ne peut souffrir d'un défaut d'intelligibilité. Et si la pharmacopée est conçue en latin, les prescriptions ne devront-elles pas l'être aussi ? Et les pharmaciens pourront-ils comprendre celles-ci, s'ils en maîtrisent mal la langue ? Le latin de la pharmacopée et des prescriptions est-il suffisamment compliqué pour poser des problèmes de compréhension aux pharmaciens⁶⁹ ? Le débat se déplace et l'on en vient à s'interroger sur les effets que la langue de la publication pourrait avoir sur les compétences des pharmaciens en langue latine. Pour les uns, les pharmaciens risquent de négliger l'étude du latin si la pharmacopée est écrite en français, ce qui serait fâcheux. Pour les autres, cette peur n'est pas fondée : d'une part, parce que l'Académie a proposé de rendre obligatoire pour les futurs pharmaciens l'acquisition du grade de candidat en sciences naturelles, qui exige une maîtrise partielle du grec et du latin⁷⁰; d'autre part, parce que l'amour des pharmaciens pour le latin ne s'éteindra pas à la faveur d'une publication française, puisque c'est en latin (et en grec) qu'ont été composés la plupart

64. *Idem*, t. VII, 1847-1848, p. 214. 65. *Idem*, p. 307. 66. *Idem*, p. 308. 67. *Idem*, t. I, 1841-1842, p. 661. 68. *Idem*, p. 663. 69. On trouve une interrogation identique dans *La Meuse* du 13 octobre 1856 (p. 3) : "Il y a encore les médecins qui prescrivent en une espèce de latin, je ne sais trop pourquoi; mais pour lire les ordonnances, est-il absolument nécessaire d'être fort sur les catilinaires ? Moi, je crois que, pour entendre le latin de pharmacie, il n'est pas même indispensable d'être au courant du latin de cuisine". 70. En 1842, l'Académie propose d'introduire pour les pharmaciens une formation de candidat en sciences naturelles suivie de trois ans de stage. En 1849, le gouvernement présente un projet moins exigeant : les pharmaciens doivent réussir un examen d'élève universitaire plutôt qu'une candidature en sciences naturelles et leur programme d'études s'avère moins intense qu'initialement prévu. La loi du 15 juillet 1849 entérinera finalement un compromis entre ces deux positions. Voir RITA SCHEPERS, *De opkomst van het medisch beroep in België. De evolutie van de wetgeving en de beroepsorganisaties in de 19e eeuw*, in *Nieuwe Nederlandse bijdragen tot de geschiedenis der geneeskunde en der natuurwetenschappen* 32, Amsterdam/Atlanta, 1989, p. 110-112, et PIETER DHONDT, *Un double compromis...*, p. 227-230.



— 35 —

Fructus (Diachena) oblongi, utrinque attenuati, 4 ad 5 millim. longi, ex cinereo flavi, mericarpiis a latere subcontractis, jugis quinque hispidis, pallidioribus, valleculis convexis, odoris fortis, subnauseoso-aromatici, saporis proprii ex acri amaricantis.

CUPRUM.

Sit purum; quod dignoscendum si metalli in acido nitrico diluto soluti et a potassa excedente præcipitati solutio filtrata acidoque chlorhydrico neutralisata, nullum sedimentum cum carbonate potassico (Zinci indicium) præbet. Oxidum autem a nitrate cuprico, ope potassæ præcipitatum, in ammonia caustica plane sit solubile.

CURCUMA, Radix.

Curcuma longa L. (Monandria Monogynia L.; fam. Scitamineæ). Planta perennis Chinæ et Indiæ orientalis.

Radix (Rhizoma) adfertur tum in tuberibus subglobosis vel ovatis, nuocem juglandem æquantibus, tum in frustis cylindricis, pollicaribus, nodosis, duris, ponderosis, extus e luteo fascis, intus flavis, in fracturæ loco passim nitidulis, odoris modice fragrantis, proprii, saporis amaro-aromatici, calidiusculi. Charta infuso aquoso vel spirituo Curcumæ pieta, a quavis substantia alcalina rubore ad nigrum vergente tingitur.

CYDONIA, Fructus, Semen.

Pyrus cydonia L.; *Cydonia vulgaris* Pers. (Icosandria Pentagynia L.; fam. Pomaceæ). Arbor orientalis in hortis Europæ culta.

Fructus maturi, subglobosi, anguloso-sulcati, pallide lutei, tomento albo tecti, odoris proprii grati, saporis acerbi et subamari.

Semina oblongo-acuta, hinc plana, illinc gibba, 4 ad 5 millim. longa, extus fusca, non nitida, intus albida, eximie mucilaginosa, inodora, saporis fatui, mucilaginosi. Ne confundantur cum seminibus Pyri communis vel Mali, quæ nitentia sunt et indumento mucilaginosa carent.

CYNOGLOSSUM, Radix seu Cortex radice.

Cynoglossum officinale L. (Pentandria Monogynia L.; fam. Borraginæ). Planta biennis in locis siccis, ad vias et sepes crescens.

Radix, e planta bienni colligenda, fusiformis, longa, carnosa, simplex vel ramosa, superne 3 ad 8 centim. crassa, extus fusca, intus alba, recens odoris nauseosi, saporis fatui, mucilaginosi. Servetur in loco sicco.

Dès 1842, la langue à adopter dans la nouvelle pharmacopée belge suscita des débats houleux au sein de l'Académie royale de Médecine. Ces longs débats déboucheront finalement en 1854 sur une double publication en français et en latin. (Pharmacopea Belgica nova, Bruxelles, 1854)



munis de cinq stries ou côtes hispides. Il a une odeur forte, aromatique, peu agréable, et une saveur particulière, âcre, piquante, légèrement amère.

CUPRUM.

CUIVRE.

Pour connaître s'il est pur, il faut le faire dissoudre dans de l'acide nitrique dilué, verser dans la dissolution un excès de potasse, séparer le précipité par la filtration, neutraliser la liqueur filtrée par l'acide chlorhydrique, puis l'essayer par du carbonate potassique. S'il se forme un dépôt, c'est que le cuivre contient du zinc. L'oxyde cuivrique, séparé du nitrate par la potasse, doit être entièrement soluble dans l'ammoniaque caustique.

CURCUMA.

CURCUMA, la racine.

Curcuma longa L. (Monandrie Monogynie. — Scitaminées). Plante vivace de la Chine et des Indes orientales.

Cette racine (Rhizome) nous est apportée, soit en morceaux arrondis ou ovales, de la grosseur d'une noix, soit en fragments cylindriques de l'épaisseur du doigt, denses, lourds, noueux, d'une couleur safranée au dehors, d'un jaune orangé à l'intérieur, et marqués, dans leur cassure, de points résineux brillants. Elle a une odeur particulière, faiblement aromatique, et une saveur âcre-aromatique et amère. Toutes les substances alcalines font passer du rouge au brun le papier coloré avec l'infusion aqueuse ou alcoolique du curcuma.

CYDONIA.

COIGNASSIER, le fruit, la graine.

Pyrus cydonia L.; *Cydonia vulgaris* Pers. (Icosandrie Pentagynie. — Pomacées). Arbre originaire de l'Orient, cultivé en Europe.

Le fruit mûr du coignassier a la forme d'une poire arrondie, anguleuse à sa partie inférieure, d'un jaune pâle, légèrement cotonneuse, d'une odeur particulière agréable, d'un goût âpre et amer.

Ses graines sont longues de 4 à 5 millimètres, comprimées, allongées et aiguës, brunâtres, ternes, à noyau blanchâtre, très-mucilagineuses à l'extérieur, inodores et d'un goût fade. On les distingue des pépins de la poire et de la pomme, en ce que ceux-ci sont brillants et à épisperme mucilagineux.

des ouvrages dont la médecine de leur temps est encore tributaire. On rétorque que la proposition qu'a faite l'Académie sur le grade de candidat en sciences naturelles ne peut porter ses fruits que dans plusieurs années et qu'il convient jusque-là de veiller à ce que la nouvelle pharmacopée soit accessible aux pharmaciens qui exercent déjà.

(3) On craint que le choix du français pour la publication n'ait pour conséquence que les prescriptions se fassent dans la même langue, ce qui donnerait aux malades la possibilité de comprendre le contenu de celles-ci. En quoi cela peut-il être problématique ? Cela conduirait certains patients, prétendent-ils, à refuser de se soigner. Pour "tromper la curiosité d'un malade"⁷¹, le médecin se verra contraint de ruser systématiquement. Sans aller jusqu'aux prescriptions, on pense aussi qu'une publication française du Codex reviendrait à "le mettre à la disposition et à la portée du public, qui pourra en faire un mauvais usage, soit sur lui-même, soit sur autrui, chose à laquelle il n'est déjà que trop enclin"⁷².

(4) Les partisans du français déclarent que "le français (...) est la langue officielle, la langue de l'enseignement; c'est dans des ouvrages français que les élèves en pharmacie ont puisé leurs connaissances; ce serait sortir de la règle sans nécessité, que de rédiger le Codex en latin; cela formerait une véritable bigarrure dans l'enseignement"⁷³. La question se pose alors de savoir si la pharmacopée est ou n'est pas un ouvrage d'enseignement. On répond que non, la pharmacopée "n'est autre chose

qu'un livre à consulter, une règle, un code sanctionné par la loi, que le pharmacien est tenu d'observer et de respecter dans la pratique de son art"⁷⁴. La contre-réponse suit : si une grammaire est un ouvrage d'enseignement, impossible de nier qu'une pharmacopée le soit aussi : elle "trace les règles de bien préparer"⁷⁵ et inculque des connaissances aux étudiants en pharmacie.

(5) Un point critique du débat concerne l'opposition entre une langue internationale, le latin, et une langue nationale, le français. Le latin offre l'avantage d'unir les peuples; le français, celui d'unir les habitants d'un pays. Tout naturellement se pose alors la question du flamand et des susceptibilités qu'une publication en français pourrait éveiller : "si notre Pharmacopée était rédigée en français, tous les étrangers ne pourraient pas la consulter avec le même fruit. Que diraient d'ailleurs les Flandres, si, pour écrire un livre de cette importance, on faisait choix d'une langue qu'elles peuvent déclarer ne pas comprendre ?"⁷⁶. Le latin permettrait donc de donner satisfaction à tous. On discute en même temps la question de savoir si le français est "la" langue nationale de la Belgique. Elle est, certes, la langue du gouvernement, déclare S.-L. Fallot, mais n'est sans doute pas celle qui est la plus répandue parmi le peuple; l'Académicien, partisan du français, fait ici une concession à ses adversaires. Le rapport de la Commission présenté lors de la séance du 29 janvier 1848 affirme, quant à lui, que le français n'est pas la langue nationale de la Belgique "mais celle d'un peuple voisin"⁷⁷ – entendons : de la France. Le français serait

71. *Bulletin de l'Académie royale de Médecine de Belgique*, t. VII, 1847-1848, p. 212.

72. *Idem*, p. 211. 73. *Idem*, p. 209. 74. *Ibidem*. 75. *Idem*, p. 302. 76. *Idem*, t. I, 1841-1842, p. 661-662. 77. *Idem*, t. VII, 1847-1848, p. 214.



en quelque sorte une langue d'emprunt, pour les Belges. On se demande aussi s'il est important que la pharmacopée belge ait une diffusion européenne. Les partisans du latin soutiennent que le choix de celui-ci n'est pas incompatible avec le sentiment national. On donne les exemples de l'Autriche et de la Prusse, qui n'ont pas renoncé au latin alors qu'il est clair que ces États ne possèdent qu'une seule langue nationale. À l'inverse, les partisans du français expliquent que c'est aux Belges que la pharmacopée belge s'adresse et que ce qui importe avant tout, c'est que ceux-ci la comprennent parfaitement. Or "les pharmaciens des Flandres eux-mêmes, il ne faut pas en douter, (...) comprendront beaucoup mieux une Pharmacopée française qu'une Pharmacopée latine, car tous connaissent le français, tandis que le nombre de ceux qui savent parfaitement le latin est assez restreint"⁷⁸. On répond à l'argument des pharmacopées écrites en latin, que d'autres sont écrites en langue nationale :

les Pharmacopées de Ferrare, de Florence et de Sienne sont en Italien (*sic*); celle de Perse est en langue persane; en Grèce, elle est en grec et en latin; en Prusse, il en existe une édition allemande et une latine; en France, elle est en français; enfin, chez nous, n'a-t-on pas senti la nécessité d'en faire une traduction française que le Gouvernement a reconnue et dont les exemplaires ont été contre-signés par M. Van Maanen, référendaire pour les affaires médicales⁷⁹.

S.-L. Fallot ajoute encore, sans toutefois développer son argument, qu'un savant qui publierait en langue nationale ne s'isole pas parmi les savants des autres nations euro-

péennes. Surtout, il exclut le flamand du débat, car le français, s'il n'est peut-être pas "la langue nationale", est sans contredit "la langue officielle, la langue de l'autorité"⁸⁰. Il dissimule sous de bons sentiments la violence symbolique qui s'exerce ainsi sur les locuteurs flamands :

Mais, Messieurs, abandonnons cette distinction entre Wallons et Flamands, qui a toujours quelque chose de pénible, qui établit entre nous une ligne de démarcation qui n'existe pas en réalité; qu'est-ce que la différence de la langue pour ceux qui sont unis indissolublement par le sentiment et par le cœur⁸¹ ?

(6) On évoque également l'éventualité d'un texte officiel bilingue ou d'une traduction du texte officiel. Cela résoudrait la question, et pourtant tout le monde n'y est pas favorable. L'Académicien Martin Martens, par exemple : "Je ne m'oppose pas à ce qu'on donne une traduction française de la Pharmacopée, mais je n'admettrai jamais que son texte officiel soit publié en cette langue"⁸². C'est que l'État donnerait ainsi implicitement son consentement à une opinion que tout le monde ne juge pas acceptable. De surcroît, si le latin était la seule langue officielle de la pharmacopée et qu'une traduction française vînt à être publiée, les pharmaciens se verraient contraints de se procurer les deux versions (la seconde étant la seule dont ils pourraient avoir l'usage) et d'effectuer une dépense supplémentaire.

(7) Enfin, alors que d'aucuns mettent en avant le caractère traditionnel de la publication latine, d'autres insistent sur la nécessité d'un

78. *Idem*, t. I, 1841-1842, p. 665. 79. *Idem*, p. 665. 80. *Idem*, t. VII, 1847-1848, p. 305. 81. *Idem*, p. 304-305. 82. *Idem*, t. I, 1841-1842, p. 662.



changement. Ainsi, un Académicien pose la question suivante : “c’est en latin qu’ont été écrites en tous temps les pharmacopées des différentes villes de la Belgique, aussi bien dans les provinces flamandes que dans les provinces wallonnes; on y est habitué; nous sommes la même nation; pourquoi changer aujourd’hui cet usage ?”⁸³. Le rapport de la Commission du 29 janvier 1848 affirme de même :

“si, pour rédiger le nouveau Codex, vous faites choix de la langue française (...), vous ébranlez ou plutôt vous détruisez une de ces traditions du passé, un de ces usages consacrés par le temps, un des anciens caractères qui certes ne font pas de la médecine belge une médecine spéciale, mais qui lui conservent une physionomie propre, qui la font ce qu’elle est, ce qu’elle fut toujours; vous tranchez un des derniers liens qui font encore un tout, un ensemble, un faisceau de la grande famille médicale belge (...)”⁸⁴.

S.-L. Fallot voit dans le débat en général et dans ledit rapport en particulier “un contre-coup de cette vive lutte engagée, portant entre le passé et le présent, entre des habitudes consacrées par le temps et les besoins actuels, entre l’esprit stationnaire et les tendances progressives”⁸⁵. Il attire l’attention des autres Académiciens sur le fait que les choses ont changé et qu’il convient désormais de s’adapter aux besoins d’une société nouvelle.

Le débat, comme celui de la statue de Godefroid de Bouillon, prend des proportions inattendues. L’indécision de l’Académie a des conséquences fâcheuses pour sa réputation : irrésolu à cause de la divergence d’opi-

nions affichée par les Académiciens, le ministre de l’Intérieur se tourne vers les Commissions médicales provinciales, qui votent majoritairement en faveur du latin. S.-L. Fallot lui-même est d’avis que l’Académie aurait dû maintenir sa première décision (publier la pharmacopée en latin) afin de ne pas se décrédibiliser aux yeux du public⁸⁶. Cela ne l’empêche toutefois pas de se lancer dans un long argumentaire, qu’il conclut en exprimant son désir de voir la pharmacopée être publiée en français. En somme, le sujet est trop sensible pour qu’un Académicien ne campe pas sur ses positions, malgré les risques que la discussion présente pour la réputation de l’Académie. Autre indice de la délicatesse du sujet : Lambert-Maternelle Lombard intervient après la publication du rapport de la Commission pour exprimer son mécontentement :

“Messieurs, je sens le besoin de prendre la parole pour vous faire connaître que si j’ai eu l’honneur de faire partie de la Commission, je n’ai pas du tout partagé l’opinion de la majorité. Le rapport a été rédigé dans un sens entièrement opposé à ma manière de voir; j’ai refusé de le signer et j’en ai fait part au Bureau de l’Académie. Vous comprenez donc, Messieurs, que je ne suis pour rien dans ce travail; et comment y serais-je pour quelque chose, lorsque je n’adopte aucun des motifs que M. le rapporteur fait valoir en faveur de la langue latine ? Je partage entièrement les opinions que M. Fallot vient d’émettre; je suis prêt à les soutenir, et à démontrer que celles que l’on a émises dans le rapport ne sont nullement fondées”⁸⁷.

Il s’agit là d’un non-respect de la procédure. Comme le lui fait remarquer le président

83. *Idem*, t. VII, 1847-1848, p. 208. 84. *Idem*, p. 214. 85. *Idem*, p. 296. 86. *Idem*, p. 295.

87. *Idem*, p. 306.

de séance, L.M. Lombard aurait “pu” (nous comprenons “dû”) signer le rapport et émettre son avis sur le sujet pour qu’il figure dans le texte. Malgré l’objection du président, l’Académicien revient à la charge à la fin de la séance : “[Le rapporteur] dit une chose que je ne puis admettre : c’est que toutes les opinions pour et contre ont été reproduites dans le rapport. Je ferai remarquer qu’il n’en a pas été ainsi, car mon opinion ne s’y trouve pas exprimée”⁸⁸. Le président lui signale implicitement que si son opinion ne s’y trouve pas, c’est parce qu’il ne l’a pas donnée. Enfin, deux académiciens s’abstiennent lors du vote final :

Le premier, par le motif que beaucoup de membres étant absents, et particulièrement ceux appartenant aux provinces flamandes, et qui ont voté précédemment pour la langue latine, il n’a pas cru opportun de décider aujourd’hui la question; le second, parce qu’on a donné à la question une portée qu’elle ne devait pas avoir et qu’il ne voulait pas suivre ses adversaires sur ce terrain, son intention ayant été, du reste, de voter en faveur de la langue latine⁸⁹.

En bref, ce qui n’a l’air d’être qu’un sujet anodin – la langue de publication d’un ouvrage destiné aux pharmaciens du pays – éveille de vives tensions au sein de l’Académie qui démontrent que les enjeux sont bien plus vastes qu’il n’y paraît : il est en fait question de la langue nationale, de la place à accorder au flamand dans les publications

officielles, des rapports entre la tradition et la modernité, de l’importance à donner au latin dans l’enseignement ou encore du caractère “secret” de la médecine, qui doit être accessible aux seuls initiés. Le débat prend une importance telle que l’autorité souveraine de celle-ci semble, à quelques moments précis, vaciller sur son socle. On en est vraisemblablement arrivé au point critique où la balance, en parfait équilibre, commence à pencher dans le sens dans lequel elle n’avait encore jamais penché jusque-là.

IV. Les enjeux des débats et le rôle du latin

On pourrait chercher des explications aux positions des uns et des autres dans leur biographie. La position du chanoine de Ram, par exemple, est parfaitement représentative de celle de l’Église catholique. De même que l’Église, tout en faisant une place aux vernaculaires, fut intransigeante sur la primauté du latin comme langue de la liturgie et de l’administration des sacrements, de même le chanoine défend le latin pour les inscriptions de la statue de Godefroid après avoir rédigé des vies de saints en flamand et en français pour essayer de contrer le danger du protestantisme⁹⁰. On peut également souligner que le père de L. Pr. Gachard, favorable au français dans le même débat, avait fait des affaires en mettant sur pied une manufacture

88. *Idem*, p. 311. 89. *Idem*, p. 312. 90. V[ICTOR] DE BUCK, *M^{re} de Ram recteur magnifique de l’université catholique de Louvain*, Paris, 1865, p. 710. Le même décrit le style latin du chanoine comme suit (p. 27-28) : “Qu’il me soit permis, à ce propos, de dire un mot du style latin de Mgr de Ram. Il possédait bien les règles ordinaires de cette langue, mais il n’eût jamais une connaissance étendue des ressources qu’elle offre pour nuancer et lier les idées, varier le mode de l’expression et donner à ce que l’on écrit un je ne sais quel vernis qui fait dire : C’est du latin. Il n’y a là, du reste, rien d’étonnant. Juste Lipse, qui s’y connaissait, ne demandait pas

de tabac, et que L. Pr. Gachard avait, selon toute vraisemblance, hérité de son père un certain goût pour le pragmatisme économique, à première vue peu compatible avec le désintéressement qu'implique l'apprentissage du latin⁹¹.

Ce genre d'explications, certes non dénué d'intérêt, demeure toutefois largement insuffisant. Il faudrait en effet connaître les moindres détails de la vie et de la personnalité des différents protagonistes pour pouvoir saisir les raisons exactes de leurs positions – pour la plupart exposées en quelques lignes dans un procès-verbal de séance. Par ailleurs, on

trouverait aisément des contre-exemples à leur opposer. On peut ainsi rappeler que Guillaume I^{er} des Pays-Bas, dont la politique économique accélère le développement de l'industrie en Belgique, avait rétabli le latin comme langue d'enseignement à l'université. Surtout, l'établissement d'une causalité est laissé à l'arbitraire du chercheur. Il serait tentant, par exemple, de faire un lien entre le protestantisme et Salomon-Louis Fallot et sa défense du français comme langue de la pharmacopée. Or, si S.-L. Fallot avait défendu le latin, nous aurions pu mettre en évidence le fait qu'aux dires de son biographe René Martens, il était un excellent latiniste⁹². De la

moins de cinq années consacrées à lire Cicéron pour parvenir à une connaissance passable du latin. Mgr de Ram n'eut jamais le temps de se livrer à un pareil exercice. Il avait de plus l'habitude de penser en français ; ce qui donne nécessairement à la phrase latine une forme saccadée et vous fait vous-même penser en français. Cette réserve faite, et eu égard à la prédominance des langues vivantes en ce siècle, on peut dire que Mgr de Ram fut un des bons latinistes de notre époque. Quand nous lui décernons cet éloge, nous n'entendons pas, évidemment, parler de toutes ses productions latines, mais de quelques travaux écrits avec soin ; comme de son éloge funèbre de Mgr le prince de Méan, archevêque de Malines, publié en 1831 ; de son discours pour l'inauguration de l'Université catholique, de quelques autres discours académiques et de quelques préfaces. Ses autres écrits latins sont toujours clairs, précis, d'une lecture facile, mais d'un style et d'une latinité médiocre". Sur le latin dans l'Église catholique, voir note 29. **91.** C'est en tout cas ce que certains éléments de sa biographie laisseraient penser. En 1825, par exemple, il fait parvenir à Guillaume I^{er} des Pays-Bas un "mémoire sur la part qui incombait aux anciennes villes du Tournaisis, Saint-Amand et Mortagne, dans certaines dettes de la principauté" [*GACHARD (Louis-Prosper)*], in *Biographie nationale publiée par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, t. 29, supplément tome I^{er} (fascicule I^{er}) Abeele (Van Den) – Claessens, Bruxelles, 1956, col. 588). Le 4 octobre 1830, il obtient le poste de secrétaire général au Département des Finances du gouvernement provisoire (où il ne restera pas longtemps). À plusieurs reprises, il fut secrétaire de diverses expositions consacrées aux produits de l'industrie et de l'art à Tournai et à Bruxelles. À la demande de Charles Rogier, il rédige, dans le cadre d'une exposition de 1834, une "Note sur les dispositions à prendre pour l'Exposition projetée des produits de l'industrie en 1834" et enchaîne avec un *Rapport du jury sur les produits de l'industrie belge exposés à Bruxelles en 1835*. Sur L. Pr. Gachard, voir aussi CHARLES PIOT, "Notice sur Louis-Prosper Gachard", in *Annuaire de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, 54^e année, 1888, p. 193-236. **92.** "Louis achève ses humanités à quinze ans. Il aborde l'étude de la philosophie et de la philologie. Il parle latin avec une très grande aisance. On le destine au "Ministère du Saint-Esprit", mais la théologie n'a pour lui aucun attrait. Son frère Georges, qui était appelé à succéder à son père dans la profession médicale, de tradition dans la famille, meurt prématurément. Louis succède à son frère dans cette mission familiale, entreprend les études médicales et se présente, à l'âge de vingt-trois ans, à l'examen de candidature" [*FALLOT (Salomon – Louis LAURILLARD, dit)*], in *Biographie nationale publiée par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, t. 31, supplément tome III (fascicule I^{er}) Acqua (Dell') – HEMPTINNE (DE), Bruxelles, 1961, col. 338].

même façon, si Jean Stas avait souhaité que la pharmacopée fût publiée en latin, nous aurions pu rappeler qu'il chérissait les auteurs anciens, ou encore qu'étant Flamand, il avait souhaité l'adoption d'une langue neutre. Mais J. Stas était favorable au français. Faut-il donc y voir une explication dans ses origines bourgeoises et ses opinions libérales⁹³ ?

Si les explications unilatérales s'avèrent peu satisfaisantes, c'est que les enjeux sont multiples et que, malgré l'apparente identité des arguments convoqués à travers les siècles pour défendre ou mettre à mal l'usage du latin, ils dépassent largement la seule question des qualités des langues en présence.

Un détour par la première Querelle des Anciens et des Modernes peut nous aider à mieux comprendre de quoi il s'agit. Bernard Magné a défendu la thèse selon laquelle les discussions philosophiques et littéraires, omniprésentes durant la Querelle, n'auraient été que la face visible, superficielle, d'un débat aux enjeux politiques dont les protagonistes eux-mêmes n'ont pas toujours eu pleine conscience⁹⁴. Les contradictions fréquentes qui s'expriment sur le plan philosophico-littéraire se résolvent ainsi systématiquement dès lors qu'elles sont rapportées à leur raison d'être – idéologique – première.

Le parti des Modernes souscrit à l'idéologie royale-nationale, il loue les vertus du grand roi Louis et la perfection de son "siècle" (le "siècle" correspondant, à l'époque, à la durée d'un règne). Il ne s'embarrasse guère de nuances pour s'acquitter de cette mission; tout au plus de concessions stratégiques – c'est du moins l'interprétation de B. Magné – visant à donner les apparences de l'objectivité et d'imprimer de cette façon plus de force à ses critiques⁹⁵. Les Anciens s'inscrivent dans la tradition humaniste : ils entendent prendre pour modèles les œuvres selon eux les plus belles de l'histoire de l'humanité afin de se ménager une possibilité de les égaler, voire de les surpasser. Ce faisant, ils ne tournent pas le dos à leur époque : à quelques exceptions près, les Anciens acclament les progrès de la science, destinée à se perfectionner sans cesse, et font le pari d'un futur supérieur au passé. Ils distinguent en réalité, comme le fera Charles Perrault au terme de son *Parallèle*, les arts des autres activités humaines. À l'instar des Modernes, ils ont conscience de la distance historique qui les sépare de l'Antiquité; mais alors que ceux-là y voyaient une manifestation de leur supériorité, ceux-ci insistent sur "la diversité des mœurs, des coutumes, l'importance du contexte historique et donc la nécessité d'un point de vue relatif sur les textes du passé"⁹⁶.

93. WALTER SPRING, "Notice sur la vie et les travaux de Jean-Servais Stas, membre de l'Académie", in *Annuaire de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, Bruxelles, 1893, p. 217-376. Le père de J. Stas était poëlier et serrurier. 94. BERNARD MAGNÉ, *Crise de la littérature française sous Louis XIV : humanisme et nationalisme*, thèse présentée devant l'université de Toulouse Le Mirail le 28 mai 1974, Lille/Paris, 1976, 2 vol. 95. Il en va de même en Italie. L'abbé Dom Secondo Lancelotti caricature sous le nom d'*hoggidiani* ses contemporains qui se lamentent sans cesse sur leur propre temps et ne jurent que par l'Antiquité [MARC FUMAROLI, "Les abeilles et les araignées", in *La Querelle des Anciens et des Modernes. XVII^e-XVIII^e siècles*, [Paris], 2001, p. 86 sqq.]. 96. BERNARD MAGNÉ, *Crise...*, vol. II, p. 762.

La relativité historique permet aux Anciens de recourir aux auteurs antiques pour critiquer la société contemporaine.

L'un des moments de la Querelle doit retenir plus particulièrement notre attention : le premier grand débat français sur la langue des inscriptions, qui a lieu dans les années 1670 à propos de l'Arc de Triomphe du faubourg Saint-Antoine. On y retrouve des arguments à peu près identiques à ceux convoqués pour la statue de Godefroid⁹⁷. François Charpentier rappelle que les Romains, héritiers et admirateurs des Grecs, avaient pourtant privilégié le latin pour orner leurs monuments car ils voulaient parler à la jeunesse romaine. Il insiste également sur l'excellence de la langue française, dont la littérature s'avère déjà capable de rivaliser avec celle des Romains. La réponse des partisans du latin vise à souligner que le latin est une "langue sanctionnée par l'usage, incorruptible et universelle" et qui est, par sa nature et son histoire, particulièrement apte à prendre en charge une inscription monumentale⁹⁸. À l'argument de l'universalité du latin, Fr. Charpentier rétorquera que l'arc s'adresse avant tout aux

Français. Il cherchera à montrer de manière plus approfondie que le français n'a plus rien à envier au latin. B. Magné interprète ce débat également selon sa grille de lecture de l'idéologie royale-nationale : l'instrument de la glorification du roi ne peut être que le français⁹⁹. Les Modernes s'emploient à mettre en évidence les qualités du français, en même temps que le rayonnement international de la langue française à l'international, auquel avait contribué le cardinal de Richelieu en fondant l'Académie française en 1635, doit démontrer la suprématie de la culture française sur les peuples d'Europe, "du roi de France sur tous les autres monarques"¹⁰⁰. L'arc, en fait, ne verra jamais le jour. On sait toutefois que suite à cette querelle, le français gagne du terrain : il sera choisi comme langue de la médaille commémorative de l'arc du faubourg Saint-Antoine et des inscriptions de la galerie des Glaces à Versailles¹⁰¹. Il n'empêche que le latin a continué pendant longtemps de jouer en France un rôle important dans l'épigraphie¹⁰².

La proximité des arguments entre les débats tient à la proximité des enjeux. Dans les deux cas, il est question de la gloire de la nation.

97. On trouvera plus d'informations sur le débat français dans SOPHIE LEFAY, *L'éloquence des pierres. Usages littéraires de l'inscription au XVIII^e siècle*, (L'Europe des Lumières 38), Paris, 2015, p. 1722 et dans FLORENCE VUILLEUMIER LAURENS & PIERRE LAURENS, *L'âge de l'inscription. La rhétorique du monument en Europe du XV^e au XVII^e siècle*, Paris, 2010, p. 221-239. 98. *Idem*, p. 234. 99. Sur les débats autour du français et du latin dans l'épigraphie, voir en particulier BERNARD MAGNÉ, *Crise...*, vol. I, p. 404-441. Un cas intéressant est celui du père Lucas, qui voulait que l'on fit l'éloge du roi en langue latine mais a fini par changer d'avis : "The triumphal arch which had triggered the discussion on the preferable epigraphic language was never erected. Moreover, Lucas seems to have reconsidered his point of view when he composed a Latin poem, a French translation of which, entitled *Palinodie* contenant l'éloge de la langue françoise, was published in *Mercur* (August 1689). Finally, it is very probable that Lucas was suspended by his superiors once Louis XIV had made a decision on the preferable epigraphic language, which eventually turned out in favour of French". [TIM DENECKER, "JOANNES LUCAS SJ, *De monument publicis Latine inscribendis oratio* (Paris, 1677) : introduction, analysis of assumptions about language, and annotated edition", in *Humanistica Lovaniensia*, n° 62, 2013, p. 544]. 100. BERNARD MAGNÉ, *Crise...*, vol. I, p. 423. 101. *Idem*, p. 241. 102. Voir SOPHIE LEFAY, *L'éloquence...*, p. 96-106.

Mais deux différences fondamentales doivent retenir notre attention.

D'abord, dans la Querelle française, la gloire de la nation est aussi celle du roi qui, selon les Modernes, a porté la nation à son point de perfection. En Belgique, le roi n'occupe qu'une place secondaire dans le projet national, et est absent des débats présentés ici. Si la nation belge est grande, estime-t-on, c'est avant tout parce que son peuple est grand, et parce qu'il a d'illustres ancêtres, tel Godefroid de Bouillon. Le recours au Moyen Âge dans l'historiographie belge sert de caution face au scepticisme des observateurs étrangers : il permet d'asseoir le jeune État sur des fondements séculaires et de faire pièce à l'idée d'une *nationalité de convention*¹⁰³. Ainsi, la Belgique, dépositaire de la foi chrétienne, se serait notamment distinguée par un engagement décisif dans les Croisades, qui lui vaudrait tous les éloges. Godefroid de Bouillon, dont on situe erronément la naissance en Belgique, devient un élément central du passé national, célébré pour son courage et sa piété. En un temps où les statues prolifèrent sur le territoire belge, il fallait que Godefroid eût sa statue lui aussi.

Seconde différence de taille, alors que la France de Louis XIV en appelle à la grandeur

de la langue française, langue du roi, la Belgique doit se contenter de la langue "d'un peuple voisin", comme le dit le rapport de la Commission chargée d'examiner la question de la langue de la pharmacopée. L'intérêt de la langue française réside dans sa capacité à unir les habitants du pays (du moins ceux qui appartiennent aux classes supérieures) plutôt que dans son "génie", émanation du génie des voisins. En conséquence, l'italien n'est pas tant perçu comme un affront fait au français que comme un obstacle à la compréhension. De même, la position fragile du français rend sensible la question du flamand. Quoique celui-ci souffre d'un déficit symbolique (le chanoine de Ram le cantonne "aux proportions et aux exigences de l'écriteau d'une rue, de la défense de circuler sur le chemin de fer, ou d'une ordonnance de police"), il est plus familier à une partie de la population qui ne comprend ni le latin ni le français.

Les débats sur la langue de la pharmacopée recourent en partie les mêmes questions. L'Académie Royale de Médecine de Belgique, fondée sur arrêté royal du 19 septembre 1841, avait pour mission d'encourager le développement de la médecine scientifique en Belgique¹⁰⁴. À travers la question de la langue de la pharmacopée belge, ouvrage national, affleure donc également celle

103. Sur l'importance du Moyen Âge dans l'historiographie belge de l'époque, voir JO TOLLEBEEK, "An era of grandeur. The Middle Ages in Belgian national historiography, 1830-1914", in R. J. W. EVANS & GUY P. MARCHAL (éd.), *The Uses of the Middle Ages in Modern European States. History, Nationhood and the Search for Origins*, (Writing the nation), Basingstoke, 2011, p. 113-135. Jo Tollebeek souligne bien que le recours au Moyen Âge, époque durant laquelle on serait bien en peine de discerner une quelconque unité préfigurant la Belgique, n'avait rien d'évident (p. 116). Comme l'explique Eric Hobsbawm : "modern nations and all their impedimenta generally claim to be the opposite of novel, namely rooted in the remotest antiquity, and the opposite of constructed, namely human communities so "natural" as to require no definition other than self-assertion" ["Introduction : Inventing Traditions", in E. HOBSBAWM & TERENCE RANGER (éd.), *The Invention of Tradition*, (Canto), Cambridge, 1992, p. 14]. **104.** RITA SCHEPERS, *De opkomst...*, p. 83.

de la langue de la nation. Mais cette fois, les destinataires du texte constituent un groupe plus restreint : essentiellement les pharmaciens belges. Alors que dans le cas des débats épigraphiques sur la statue de Godefroid, la langue créait le public, le choix de la langue de la pharmacopée est fonction du public et de ses compétences, actuelles ou à venir. Si le français est assurément celle des trois langues en concurrence qui est la mieux comprise par les pharmaciens, les Académiciens doivent composer avec les susceptibilités flamandes et le prestige, encore vivace, de la langue latine.

Un enjeu central des discussions autour de la langue de la pharmacopée est celui de la formation et du statut des pharmaciens. Ceux-ci luttent pour rendre plus exigeants les critères d'accès à la profession afin de la rendre plus respectable. Les médecins, socialement dominants et surreprésentés au sein de l'Académie de Médecine, ont une attitude ambivalente sur la question : d'une part, il est de leur intérêt d'être secondés par des professionnels compétents qui n'empiètent pas sur leurs plates-bandes, mais de l'autre, ils craignent pour leur propre statut¹⁰⁵.

On comprend que le latin ait pu cristalliser les tensions. Beaucoup de pharmaciens ne le connaissent plus, mais il demeure un attribut important du corps médical et, plus

largement, un indice de respectabilité : il distingue le médecin du patient, l'homme éduqué, civilisé, moral, de l'homme "brut". Dans le discours dominant, le latiniste se différencie du reste de la société autant par ses facultés intellectuelles que par son intégrité morale. Pourvu du "pouvoir de dire et de cacher", il s'arroge sous couvert d'intentions nobles le droit de décider de ce qui sied et de ce qui ne sied pas. Il affirme de la sorte sa supériorité morale sur le "vulgaire", "les masses", plus prompts à se laisser corrompre par des propos immoraux¹⁰⁶. Il s'agira de maintenir en latin ce qui, accessible à tout un chacun, pourrait conduire à des déviations morales, d'où la crainte exprimée dans les débats de permettre aux patients, par l'usage du français, de comprendre les prescriptions¹⁰⁷. Les prescriptions sont en effet le lieu où se croisent médecine et pharmacie : si la pharmacopée est publiée en français, les médecins craignent de devoir rédiger les prescriptions dans la même langue car c'est leur statut social qui est en jeu. Exiger des pharmaciens qu'ils maîtrisent le latin, c'est aussi œuvrer à réduire leur nombre, jugé trop important, pour ne garder que les plus compétents. Si les médecins peinent autant à s'entendre sur la langue de la pharmacopée, c'est probablement parce que leur devenir est étroitement lié à celui des pharmaciens. Se prononcer en faveur du français, c'est risquer de perdre le caractère ésotérique

105. Id., "Pharmacists and medical doctors in nineteenth-century Belgium", in *Sociology of Health & Illness*, n° 10, 1, 1988, p. 73. **106.** "Quand l'invention merveilleuse de l'imprimerie vint renverser tout à coup les barrières de la science et livrer le sacré aux profanes, le droit de lire, dans l'acception profonde de ce mot, demeura cependant réservé à un certain nombre d'érudits, parce que la langue dominante dans la république des lettres était un idiome inaccessible au vulgaire. Les plus étranges doctrines, les hardiesses les plus condamnables se tenaient, à la faveur du latin, dans une certaine sphère d'initiés et n'agitaient point les masses" (*L'indépendant*, 27 mai 1841, p. 1.) Sur cette question, voir FRANÇOISE WAQUET, "Le pouvoir de dire et de cacher", in *Le latin...*, p. 273-302. **107.** D'où aussi la défiance envers les médecins et leur usage des langues classiques que l'on retrouve notamment chez Molière.

de la médecine, garant de son prestige, et d'offenser les Flamands ; soutenir la cause du latin, c'est rehausser les exigences en matière de formation des pharmaciens, mais aussi se heurter, au moins dans un premier temps, à l'insuffisance des compétences en latin pour beaucoup d'entre eux.

On voit combien, dans le nouvel État belge, la question des langues est complexe et dépasse le conflit entre français et flamand. Souvent négligé par les chercheurs, le latin, assurément en déclin, demeure toutefois un acteur significatif des sociétés européennes au XIX^e siècle¹⁰⁸. Autour de 1850, dès lors qu'il est question de gloire, de grandeur, de prestige, d'autorité, le flamand pèse encore peu dans les instances officielles. C'est le latin et le français qui se disputent la palme.

Les débats examinés ici nous permettent néanmoins de mieux comprendre pourquoi le latin était en train de devenir obsolète en dehors de l'enseignement et de l'Église catholique. D'abord, le latin est confronté depuis le XVII^e siècle à un concurrent de taille comme langue de communication internationale : le français. Le français avait

su s'imposer dès le XVIII^e siècle en Belgique comme langue de culture prestigieuse et, malgré son caractère "emprunté", devenir la langue quasi exclusive de l'État. Ensuite, les revendications flamandes allaient se faire de plus en plus puissantes. Essentiellement dirigées contre le monopole du français, elles ont pu aussi, en cherchant à donner une dignité à la langue flamande, relativiser le prestige du latin¹⁰⁹. Enfin – et c'est sans doute là l'essentiel –, on observe que les masses commencent à faire leur entrée en politique. Dans les débats étudiés, il est encore essentiellement question des classes instruites. Selon Benedict Anderson, l'essor du capitalisme d'édition (*print capitalism*), en cherchant à contourner la saturation du marché de l'édition en latin, a contribué, au cours des Temps modernes, à créer des "communautés imaginées", lettrées, autour de langues (modernes) communes de plus en plus associées à des États centralisateurs¹¹⁰. Dans les institutions élitaires que sont l'Académie de Médecine et l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts, on ne trouvera pas de grand appel à la démocratisation. On perçoit bien, en revanche, que la consolidation "par en bas" de la nation belge préoccupe certains acteurs

108. L'actualité des tensions entre français et néerlandais en Belgique est sans doute pour beaucoup dans cette négligence du latin. On peut aussi souligner une tendance de l'historiographie à mettre en évidence le caractère "moderne" du XIX^e siècle au détriment de ce qui reste de l'Ancien Régime, tendance qu'avait dénoncée ARNO J. MAYER dans *The Persistence of the Old Regime. Europe to the Great War*, New York, 1981. **109.** À l'époque des débats, le *Handelsblad van Antwerpen* (voir note 49) blâme l'excès de latin dans l'enseignement : "Ik geloof dat men te veel tyd besteed aen het grieksch, en zelfs aen een gedeelte van het latyn (ik spreek van latynsche verzen) en dat in de waelche provinciën men ongelijk heeft de studie der vlaemsche tael niet verpligtend te maken" (29 juin 1849). "In den zoogenaemden cours d'humanité vindt de leerling doorgaens een vergelykingspunt in het latyn, welk hy – dank zy eene verkeerde methode – met oneindig meer moeite dan in de waelche collegiën leert (want overal onderwyst men het latyn door middel van het fransch, hetgeen geheel ten nadeele der Vlamingen werkt) terwyl in de industriële afdelingen het geheugen der jonge lieden slechts versierd is met fransche woorden, welke met niets in verband staen" (13 juillet 1851). **110.** BENEDICT ANDERSON, *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, London, 2016.

des débats sur la langue des inscriptions de la statue de Godefroid et que la décision du latin irritera le ministre de l'Intérieur pour cette raison même. Quant à la décision finale de publier la pharmacopée en latin et en français, elle témoigne, d'une part, de la volonté de maintenir la langue latine, dont on reconnaît les vertus, d'autre part, de la crainte que le texte latin ne soit pas compris de tous les pharmaciens belges. C'est la question des compétences linguistiques des destinataires qui conduit l'autorité à accorder au français plus d'importance qu'auparavant. Le rapport de la Commission du 29 janvier 1848 précise en effet que "l'essentiel est qu'il [l'ouvrage] soit intelligible et clair, qu'il soit compris de ceux à qui il est destiné"¹¹¹. Il stipule un peu loin, en passant, que ces compétences sont la question centrale du débat : "Mais si les pharmaciens savent le latin, pourquoi un Codex en langue française, le grand, l'unique motif de l'adoption de celle-ci consistant, comme il a déjà été dit, dans leur ignorance supposée du latin ?"¹¹².

Au vu des arguments échangés au cours des débats, on peut difficilement soutenir que le latin présente, au XIX^e siècle, une certaine "modernité" comme langue de la science ou de l'épigraphie¹¹³. Les partisans du latin doivent expliquer qu'il est "encore" possible

de rédiger une pharmacopée en latin, que le latin unit "encore" les savants de tous les pays, que le latin, fort de sa concision et de sa majesté, est "encore" la langue naturelle de l'épigraphie. En même temps, ils ne peuvent pas ne pas percevoir que le latin exclut "encore" une partie de la population du projet national et du savoir. La défense exclusive du français est plus ambivalente : si le français est compris par plus de citoyens – et notamment par plus de pharmaciens – que le latin, si le mépris de la langue flamande est partagé par nombre de Flamands, il n'en reste pas moins que le français discrimine lui aussi. Il discrimine à la fois moins et plus que le latin : moins, car il s'adresse d'emblée à un public plus large, moins élitaire; plus, car il recrée une hiérarchie d'ordre socio-linguistique, de plus en plus perçue comme telle par la population.

Dans son ouvrage *The Persistence of the Old Regime* (1981), Arno J. Mayer avait cherché à montrer que l'Europe n'était véritablement sortie de l'Ancien Régime qu'après la Première Guerre mondiale¹¹⁴. S'il a sans doute quelque peu forcé le trait, il faut bien reconnaître que le XIX^e siècle ne s'est nullement ouvert sur une rupture radicale avec l'Ancien Régime¹¹⁵. Dans la Belgique des années 1840-1850, où le droit de vote repose sur une base censitaire,

111. *Idem*, p. 209. **112.** *Idem*, p. 212. **113.** Dans notre thèse de doctorat (*Un "Ancien" perdu parmi les "Modernes" ? L'œuvre de Jean Dominique Fuss (1781-1860), poète néo-latin*, Université libre de Bruxelles (dir. Paul Aron & Dirk Sacré), 2016), nous avons au contraire soutenu que l'écrivain J. D. Fuss a pu tenter l'aventure de la modernité en langue latine à l'époque où le romantisme déferlait dans les littératures européennes. **114.** ARNO J. MAYER, *The Persistence...* **115.** Pour une critique du travail d'Arno J. Mayer, on pourra consulter les comptes rendus de Geoff Eley, dans *The Journal of Modern History*, n° 54, 1, 1982, p. 95-99; de Michael Hurst, dans *The English Historical Review*, n° 99, 390, 1984, p. 215-216; de Lars Mjøset, dans *Journal of Peace Research*, n° 23, 1, 1986, p. 89; de James J. Sheehan, dans *Social History*, n° 8, 1, 1983, p. 111-112; et d'Edward R. Tannenbaum, dans *The American Historical Review*, n° 87, 2, 1982, p. 439-440.



la bourgeoisie francophone se soucie peu des locuteurs flamands. L'évolution du nationalisme ira dans le sens d'une extension démocratique du concept de nation comme

communauté politique toujours plus inclusive – et le latin en fera les frais. En attendant, il pouvait encore avoir un rôle à jouer dans la construction de la nation.

CHRISTOPHE BERTIAU (1988^e) est diplômé en Langues et littératures françaises et romanes de l'Université libre de Bruxelles. Il est l'auteur d'une thèse de doctorat intitulée "Un "Ancien" perdu parmi les "Modernes" ? L'œuvre de Jean Dominique Fuss (1781-1860), poète néo-latin, réalisée sous mandat d'aspirant FRS-FNRS. Son domaine de spécialisation est le latin, et plus particulièrement la littérature néo-latine au 19^e siècle. Il mène actuellement une recherche post-doctorale à l'université de Cambridge (Royaume-Uni), grâce à une bourse de la Fondation Wiener-Anspach. (cbertiau@ulb.ac.be)

